

Unieux, le 25 janvier 2018.

Monsieur le Maire à Mmes et MM. les Conseillers municipaux

Cher (e) Collègue,

Je vous serais très obligé de bien vouloir assister à la réunion publique du Conseil municipal qui se tiendra, en séance ordinaire, le :

LUNDI 5 FÉVRIER 2018 à 18 h 30

Mairie d'Unieux Salle du Conseil municipal (2^e étage)

ORDRE DU JOUR:

- 1 Installation d'un nouveau Conseiller municipal
- 2 Débat d'Orientations Budgétaires 2018
- 3 Subventions aux associations sportives 2018
- 4 Modification du tableau des effectifs
- 5 Recensement de la population 2018 : proposition de barème de rémunération des agents recenseurs
- 6 Modification du règlement intérieur des salles municipales
- 7 Affaires foncières
- 8 Convention avec le SIEL
- 9 Renouvèlement de la convention entre la Ville d'Unieux et le Conseil Départemental pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- 10 Rapport annuel pour la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2016 de Saint-Étienne Métropole

OUESTIONS:

Suivant les modalités de l'article 6 du règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville d'Unieux, les questions désirant être abordées lors du Conseil municipal doivent parvenir en mairie avant le VENDREDI 2 FÉVRIER À 12 H.

Vous trouverez sous ce pli les notes de synthèse ou les projets de délibérations valant de notes de synthèse.

Il vous est possible de consulter les dossiers du Conseil municipal en mairie, ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'ordre du jour. La Direction Générale des Services se tient par ailleurs à votre disposition pour tous renseignements.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

C. FAVERJON.



NOTES DE SYNTHÈSE

1 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission de Madame Babette LUYA de la liste « Unieux, Nouvelle Dynamique » en date du 19 décembre 2017, Monsieur le Maire procédera à l'installation de Monsieur Remi FAVIER.

Il convient également de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Président:

M. Christophe FAVERJON

Titulaires:

M. René PERROT

M. Fabrice MIALON

M. Christian ROUSSON

M. Serge BROUILLAT

M. Frédéric BATTIE

Suppléants:

Mme Gisèle ARSAC

Mme Juliette HAUW

M. Rémi FAVIER

Mme Dominique VIALON-CLAUZIER

2 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRES 2018

Voir document en pièce jointe.

3 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES 2018

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de bien vouloir accorder comme chaque année un acompte sur la subvention allouée aux clubs sportifs comme suit :

	Pour rappel Subvention OMS 2017 (en euros)	Subvention proposée par OMS	Subvention pour activités sportives non affiliées	Total Subventions OMS 2018	Acompte à payer (en euros) 75 %	Reste (en euros) 25 %	À PAYER (en euros) Février 2018
ALSU	1 720	1 881		1 881	1 411	470	1 411
Arc en Ciel	5 538	6 625	314	6 939	5 204	1 735	5 204
AS Sampicot	265	271		271			271
Arts Martiaux	4 250	4 186		4 186	3 140	1 046	3 140
BCU	7 165	7 397		7 397	5 548	1 849	5 548
Boule du Coq	265	271		271			271
Association sportive collège Bois de la Rive	737	752		752			752
Les Perroquets	265	271		271			271

Gymnastique A. France	574	587		587			587
Gymnastique Val Ronzière	392	389		389			389
Goshindo	250		250	250			250
oco	8 417	8 627		8 627	6 470	2 157	6 470
PLCQ	2 377	2 270	330	2 600	1 950	650	1 950
SBHV	265	271		271		Consequence and the consequence of the consequence	271
Tai Chi Chuan	273		280	280			280
Tennis Club	10 546	11 105		11 105	8 329	2 776	8 329
UFOR	7 734	5 748		5 748	4 3 1 5	1 433	4315
UTA	2 981	3 453			2 690	763	2 690

Ainsi que d'allouer aux jeunes Unieutaires âgés de 5 à 20 ans une subvention de 15 € par licence pour la saison 2017/2018 comme suit:

Associations	Nombre d'enfants	Aide aux familles = 15 €	TOTAL SUBVENTION en euros		
AECU (TT + Danse)	18	15	270		
ALSU (Korfbal)	14	15	210		
AMU	41	15	615		
COLLÈGE	45	15	675		
BCU	41	15	615		
OCO	85	15	1275		
TCU	88	15	1320		
UFOR	26	15	390		
UTA	5	15	75		
TOTAL			5445		

<u>4 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</u>
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs comme suit:

> Filière Administrative

Création d'un poste de Rédacteur Territorial à temps complet.

> Filière technique

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique principal de 1ère classe.

<u>5 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 : PROPOSITION DE BARÈME DE RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS</u>

Dans le cadre du recensement de la population, il est nécessaire de fixer le barème de paiement des agents recenseurs malgré la baisse de la dotation de l'État de 10% par rapport à 2012; il est proposé de fixer le barème de paiement de la manière suivante :

Séance de formation (2 1/2 Journées)

90 €

Tournée de reconnaissance avec un relevé d'adresse complet

100 €

Bordereau de district 7 €

Feuille de logement 0.70 €

6 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SALLES MUNICIPALES

Sur demande de la trésorerie, il est proposé aux membres du Conseil municipal de modifier tous les règlements des salles municipales qui prévoient une caution. En remplacement du système de caution, il sera réclamé un relevé d'identité bancaire au locataire de la salle.

7 - AFFAIRES FONCIÈRES

Lors de précédents conseils municipaux, il avait été décidé du principe de la mise en vente de l'appartement sis 8 rue Pierre Curie, la Commission achat du 19 décembre dernier a examiné les propositions et a retenu l'offre de Monsieur CANNET Gérard pour un montant de 72 690 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir en l'étude de Me Pailhes notaire à Firminy.

Vente des locaux du Bar/PMU sis 9 rue Holtzer

La note de synthèse vous sera adressée le lundi 29 janvier.

8 - CONVENTION AVEC LE SIEL

Il a été examiné en Commission urbanisme Finance du 25 janvier dernier les modalités d'une collaboration avec le SIEL pour l'instruction et le traitement des questions d'urbanisme pendant une période de 4 mois.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention à intervenir avec le SIEL en complément de celles que nous avons avec cet organisme. Pour la compétence Instruction autorisation urbanisme :

- Coût horaire pour mise à disposition d'un agent du SIEL à la commune d'UNIEUX : 25€ / h sur la base d'une journée par semaine.
- Coût unitaire d'instruction des actes.

9 - RENOUVELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE D'UNIEUX ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Par une précédente délibération prise en date du 28 septembre 2009, il avait été question de la mise en en place d'une procédure de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité portée conjointement par la Préfecture de la Loire et le Conseil Départemental, cette convention arrive à échéance prochainement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir renouveler cette convention pour une durée de 5 ans, pour un montant de 50 euros et de l'autoriser ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à la signer.

10		RAPPOR'	T Al	ANUE	L P	OUR	LA	QUALITÉ	DES	SER	VICES	PUBL	ICS
D'	ASS	AINISSEMI	ENT (COLL	ECTI	F ET	NON	COLLEC	TIF 2016	DE	SAIN	T-ÉTIEN	INE
		OPOLE											

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le Rapport annuel pour la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2016 de Saint-Étienne Métropole. Ce rapport est consultable au secrétariat général et sur le site internet de la mairie.

PROCURATION

•

Fait à UNIEUX,

Signature,